

Étape 4

Établissement des objectifs du projet et des zones de service

L'établissement des objectifs du projet ou la révision des objectifs déjà en place constituent le point de départ de l'analyse des besoins. À partir de ces objectifs, il est possible de déterminer les zones et emplacements de service. La présente section traite d'objectifs de projet types et présente une méthode de sélection des zones potentielles de service.

4.1 Objectifs du projet

L'étape de formulation des objectifs permet de cibler dès le départ le projet par la définition des facteurs suivants:

- les zones et types de zones à desservir;
- l'envergure du service (le nombre de nouvelles lignes, le niveau de la demande à satisfaire, la pénétration à réaliser, ou d'autres indicateurs);
- les types d'abonnés à desservir (abonnés résidentiels, d'affaires, téléphones publics, postes téléphoniques publics);
- le type de service à offrir (ligne individuelle, ligne partagée, transmission de données dans la bande vocale, transmission de données à vitesse moyenne, télex/gentex, télécopie, service mobile, etc.).

La figure 4.1 montre des facteurs typiques utilisés pour établir les objectifs du projet. On peut voir que les objectifs sont déterminés par l'étude de l'ensemble des politiques, des questions et des exigences de haut niveau pertinentes. Les politiques et plans de développement peuvent provenir de ministères du pays ou de l'Administration des télécommunications. Ces documents peuvent définir les besoins en télécommunications rurales du point de vue d'objectifs spécifiques ultérieurs ou établir des lignes directrices et priorités générales.

Les lignes directrices générales peuvent imposer des améliorations générales en matière de disponibilité du service, de la qualité du service et du rendement économique. Les objectifs de projet plus spécifiques peuvent s'apparenter à certains des énoncés typiques suivants:

- Desservir toutes les collectivités qui comptent plus de 10 000 habitants.
- Accroître la pénétration du téléphone dans le secteur rural de manière à obtenir un rapport de 1 téléphone par 1000 habitants.
- Fournir 1 poste téléphonique public (PTP) par groupe de 10 000 personnes dans le secteur rural.

- Mettre un téléphone à la disposition de tout habitant d'une région rurale dans un rayon de 10 km ou moins.

- Assurer seulement le service téléphonique courant et le télex.

En raison des importants investissements nécessaires pour les programmes de télécommunications rurales et de leur faible rendement financier, ces objectifs seront probablement justifiés par les avantages socio-économiques.

En général, les programmes ruraux initiaux sont conçus afin d'assurer les services fondamentaux seulement, de manière que les budgets puissent assurer le plus de services possible et à maximiser leur rentabilité.

Si les échelons administratifs appropriés (planification par les ministères ou par l'entreprise) ne formulent pas des objectifs clairs, il sera nécessaire de préciser ces objectifs et de les faire approuver par les échelons appropriés avant de passer à l'étape suivante.

4.2 Emplacements de service

Si les échelons administratifs supérieurs n'ont pas identifié les emplacements ruraux spécifiques devant recevoir des services nouveaux ou de plus grande envergure, il sera nécessaire d'identifier les régions potentielles de service.

Les paragraphes suivants décrivent une méthode générale pour la compilation d'un inventaire relativement détaillé des régions qui nécessitent des services de télécommunications. Cet inventaire peut être réparti en priorité et peut donc former la base d'un plan rural à long terme. L'inventaire peut être remis à jour périodiquement et servir au lancement de projets.

1. Développement d'un critère de sélection fondé sur les objectifs du programme rural.
2. Préparation de feuilles de travail qui décrivent les caractéristiques pertinentes au critère de sélection. La figure 4.2 montre une feuille de travail typique.